

CAPD 6 septembre 2016

Une rentrée scolaire sous haute surveillance.

Les attentats de Nice du 14 juillet et de St Etienne du Rouvray du 26 juillet ont à nouveau plongé la France dans l'horreur. De nouvelles mesures et consignes pour les écoles et les établissements scolaires ont été présentées par les ministres de l'Education nationale et de l'Intérieur. Pour que cette nouvelle culture commune de vigilance et de mise en sûreté des élèves et des personnels se développe dans l'Education nationale, il y a nécessité à ce que la communauté éducative se l'approprie. Pour cela les personnels qui ne sont pas des professionnels de la sécurité doivent être accompagnés par des spécialistes (diagnostic de sécurité des locaux, organisation des exercices de confinement ou d'attentat-intrusion). De plus, dans les écoles en particulier, où les temps sont partagés avec la collectivité et parfois des associations, tout ne peut reposer sur les seuls directeurs. Pour le SE-UNSA, cet accompagnement est fondamental. Pour le SE-UNSA, parce qu'on ne peut pas être, sur ces questions, dans de simples logiques d'injonction, il est nécessaire de penser une formation initiale et continue qui s'inscrit dans la durée pour l'ensemble des personnels afin de construire ces gestes professionnels de gestion de crise. La répétition des actes terroristes alourdit la responsabilité des personnels et la formation ne doit certainement pas se limiter aux seuls chefs d'établissement, inspecteurs de l'Education nationale ou directeurs d'école. Dans ce processus de construction culturelle, si l'Ecole de la République doit être fortement mobilisée, elle est, et doit rester, une école ouverte permettant des contacts directs entre chaque membre de la communauté éducative.

L'enseignement moral et civique reprend plus que jamais son sens en éveillant le sens moral des élèves et en transmettant des valeurs pour organiser le vivre ensemble. Il reste insuffisant si les personnels ne sont pas plus accompagnés sur ce terrain en leur proposant des outils, des pratiques, des approches éducatives. Les ressources impersonnelles et numériques du type Eduscol, Magistère ou simplement une vidéo de notre ministre ne peuvent suffire. Les menaces terroristes exprimées conduisent aujourd'hui la société française à modifier ses comportements. Comme ont été contraints de le faire de nombreux pays dans le monde, il faut, bon gré mal gré, tenir compte de ce changement de paradigme.

Une rentrée marquée par de nombreux changements

L'Isae passe de 400 euros à 1200 euros annuels. Elle sera versée mensuellement dès le mois de septembre. Cette augmentation marque la fin d'un combat initié et



mené par le SE-Unsa depuis 2011 pour obtenir un alignement de l'Isae pour le 1^{er} degré sur le montant du 2nd degré.

Le SE-Unsa continue d'intervenir pour que tous les personnels puissent bénéficier de cette indemnité

La hausse des volumes de décharge de direction, actée par les chantiers-métiers de 2013, connaît sa dernière étape à la rentrée :

Les écoles de 2 classes vont bénéficier de 10 jours fractionnables (au lieu de 4)

Les écoles de 8 classes d'1/3 de décharge (au lieu de 1/4)

Cette amélioration progressive des décharges notamment pour les petites écoles ne trouve pas toujours de déclinaison concrète sur l'ensemble du territoire. Le SE-Unsa sera vigilant sur la mise en place de ces décharges.

Les nouveaux programmes et les nouveaux cycles

Les 4 cycles d'apprentissage rentrent en vigueur à cette rentrée :

Pour cette rentrée, les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège entrent en vigueur pour l'ensemble des cycles. La création du cycle 3 créant un véritable pont entre l'école et le collège est accueillie favorablement par le SE-UNSA. A cette rentrée, le Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN) deviendra également réalité pour tous, du cycle 2 au cycle 4 même si la mise en place des télé-services complets n'est prévue que pour la rentrée 2017. Le SE-UNSA espère que les informations et l'assistance concernant ce nouveau livret numérique ne sauraient trop tarder et qu'il sera vite opérationnel pour qu'il ne devienne pas une surcharge de travail pour nos collègues.

Enfin nous dénonçons la décision du Département des Pyrénées Atlantiques de supprimer son aide financière aux RASED et Ulis école. Pour le Se-unsa cette nouvelle mesure est inacceptable car elle va impacter très négativement le fonctionnement de ces dispositifs.

Cela s'ajoute à votre décision de ne pas considérer les Ulis lors des mesures de carte scolaire. (cf BO 31 de 2015). Il est urgent de clarifier la politique d'inclusion des élèves d'Ulis dans ce département.